

"Mettre en oeuvre la déconnexion numérique"

✿ FINALITE :

L'usage des outils numériques pouvant s'avérer intrusif, chronophage et nuire à l'équilibre entre la vie professionnelle et personnelle, un droit à la déconnexion a été instauré. Cette formation vous permettra de mettre en place une démarche de prévention pour garantir ce droit.

✿ OBJECTIFS PEDAGOGIQUES OPERATIONNELS :

- Connaître le cadre légal et jurisprudentiel afin d'anticiper le risque pénal
- Diagnostiquer les pratiques de son organisation pour identifier les risques
- Mettre en place une démarche préventive
- Elaborer une charte de régulation des usages numériques conforme à la Loi El Khomri

✿ PUBLIC CONCERNE : Tous

✿ PRE REQUIS : Aucun

✿ CARACTERISTIQUES ET MODALITES :

- Durée : 2 jours (14h00)
- Horaires : 9h - 12h30 / 14h - 17h30
- Lieu : dans les locaux de CBO Conseil à Toulouse si inter-entreprises, du client si intra, ou en visioconférence

✿ MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES :

- Moyens : utilisation d'un support vidéo-projeté, classeur remis à chaque stagiaire avec prise de note, grille d'analyse
- Méthodes : apports théoriques et méthodologiques, études de cas pratiques, tests personnels, mises en situation avec débriefing

✿ SUIVI ET EVALUATION :

- Suivi : feuille d'émargement, certificat de réalisation
- Evaluation du stagiaire : résultats des mises en situation pratique, quizz de contrôle des connaissances
- Evaluation de la formation et du formateur : questionnaire de satisfaction à chaud en fin de session, bilan de fin de formation présenté et partagé avec l'entreprise si intra

"Mettre en oeuvre la déconnexion numérique"

✿ PROGRAMME :

JOUR 1 :

MATIN (3,5 h) : PRINCIPE DU DROIT A LA DECONNEXION

- Analyse des notions juridiques essentielles
- Maîtriser le cadre de la négociation obligatoire
- Se préserver des risques contentieux

APRES-MIDI (3,5 h) : DEFINIR L'HYPERCONNEXION

- Identifier les situations à risque
- Prendre conscience des conséquences sur la santé
- Comprendre le fonctionnement du cerveau et les limites attentionnelles

JOUR 2 :

MATIN (3,5 h) : METTRE EN PLACE UNE DEMARCHE DE PREVENTION

- Etablir un diagnostic des pratiques de l'entreprise
- Négocier un accord relatif au droit à la déconnexion
- Instaurer une charte du droit à la déconnexion

APRES-MIDI (3,5 h) : LES CLEFS POUR DEBRANCHER

- Impliquer et sensibiliser le management pour un changement culturel
- Utiliser des solutions innovantes (applications, challenges ludiques ...)
- Modifier l'organisation du travail (usage des réunions, e-mails ...)